

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La CFDT Cadres demande l'ouverture d'une négociation nationale interprofessionnelle sur le télétravail

7 mai 2020

La CFDT Cadres prend acte des recommandations gouvernementales pour le maintien du télétravail au-delà du 11 mai. Elle rappelle cependant que le travail à distance improvisé et imposé par l'employeur depuis le début du confinement ne saurait être assimilé à du télétravail négocié, limité à 3 jours par semaine et pour les salariés volontaires.

Le télétravail imposé n'a pas permis dans de nombreux cas, de veiller à la mise en place de bonnes conditions nécessaires à sa réalisation : conditions matérielles (ordinateur, moyen de communication), économiques (prise en charge des frais engendrés) et de travail (environnement personnel, droit de déconnexion).

Les enquêtes et sondages sur la situation vécue par les télétravailleurs obligés et permanents, mettent en avant des éléments généraux de satisfaction comme d'insatisfaction et une grande attente d'une évolution forte des manières de travailler. Le télétravail est un levier et un outil de cette transformation. Il convient de mener celle-ci au plus près du terrain.

La CFDT Cadres soutient depuis plus de 20 ans le télétravail négocié. Elle demande aux entreprises et administrations de tirer rapidement les leçons de ce télétravail imposé. Sur la base de ces constats, et à l'appui des avancées produites par la négociation encadrement sur les enjeux du management à distance et par la négociation européenne sur la transition numérique, elle demande l'ouverture d'une négociation nationale interprofessionnelle pour un télétravail de qualité et qui propose à tous de bonnes conditions de réalisation.

Contact
+33 6 71 12 86 10

Pour la CFDT Cadres, réussir son télétravail, c'est :

- bénéficier de conditions de travail satisfaisantes à son domicile,
- s'assurer d'un équilibre satisfaisant entre sa vie professionnelle et sa vie privée en bénéficiant d'un vrai droit à la déconnexion tout en respectant son devoir,
- bénéficier d'une vraie autonomie dans son activité en proposant un management basé sur la confiance et le partage de règles de fonctionnement, et non sur le contrôle permanent,
- pouvoir échanger efficacement avec sa hiérarchie comme avec son équipe et éviter ainsi l'isolement social et professionnel.

La CFDT a formulé un certain nombre de revendications disponibles dans son guide « Le télétravail, une opportunité à saisir » [disponible en ligne](#) et s'engagera comme elle a toujours fait pour défendre ce mode d'organisation du travail.

